AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-015_2024-DE
en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 015_2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97
Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS – Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-015_2024-DE
en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 015_2024

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Agriculture

015-2024 Attribution d'une subvention à l'association Solidarité paysans Drôme Ardèche

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant que l'association « Solidarité paysans » accompagne, depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales) ;

Pour rappel, en 2022, l'association a accompagné 110 exploitations dans la Drôme dont 16 dans le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et plus précisément dans les Communes de Beauvoisin, Buis-les-Baronnies, Condorcet, Cornillon-sur-l'Oule, Eygaliers, La-Roche-sur-le-Buis, Le Poët-Sigillat, Mérindol-les-Oliviers, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Vers-sur-Méouge.

Considérant que l'association intervient auprès des agriculteurs rencontrant des difficultés variées, telles que :

- des procédures en cours pour le traitement de la dette via une conciliation ou un redressement judiciaire ;
- des questions d'investissement ou de financement qui débouchent sur un accompagnement de gestion économiquement et de traitement de la dette ;
- des problèmes de gestion administrative qui entraînent une mise à jour administrative et comptable ;
- des difficultés liées à la structure de l'exploitation ;
- une cause des difficultés spécifiques telles que des problèmes de santé dont le surmenage et l'épuisement professionnel.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'apporter un soutien à cette association en lui attribuant une subvention à hauteur de 3 400 € pour l'exercice 2023.

Considérant que cette subvention permettra à l'association de continuer à faire face aux frais de personnel et aux déplacements des bénévoles comme des salariés, sachant qu'ils ont augmenté, en 2022, d'environ 6 %, du fait de l'inflation. Cette subvention permettra également de poursuivre ce suivi de proximité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 400 € pour l'association Solidarité paysans Drôme Ardèche pour l'exercice 2023 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENÇALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à :